



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI<sup>e</sup> S.

**CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES**  
**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE**

***ASSOCIATION FONDÉE LE 21 MAI 1851***

1, rue du Tribunal – 21200 BEAUNE

Téléphone : 03-80-22-47-68

Courriel : [cbeh@wanadoo.fr](mailto:cbeh@wanadoo.fr)

Site internet : [www.cbeh.org](http://www.cbeh.org)

Permanence : le mercredi de 15 heures à 17 heures 30

***Des activités riches et variées***

Les activités de notre Centre s'enchaînent en effet à un rythme soutenu. Le 24 mars dernier, notre assemblée générale, à laquelle a participé une quarantaine de nos membres, a permis de souligner la vitalité de notre association, notamment sur le plan éditorial, et sa bonne situation financière. Je tiens à remercier avec insistance celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, tout particulièrement la municipalité de Corgoloin qui a mis à notre disposition la belle salle Georges Vigot, Madame Marie-Noëlle Retière, conservatrice honoraire du musée de Nuits-Saint-Georges, qui nous a fait découvrir le site archéologique des Bolards, et Monsieur François de Vilmorin qui nous a ouvert les portes de sa demeure de Cussigny.

Il y a quelques jours, les deuxièmes rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des bourgognes » ont réuni de nombreux passionnés autour de l'histoire de la mise en valeur des vignobles bourguignons. Ce thème très riche a pu être abordé sous un angle pluridisciplinaire grâce à la présence d'historiens, de géographes, d'archéologues, d'une linguiste et de scientifiques. Les communications présentées ont suscité des échanges très fructueux. Le président scientifique, Gilbert Garrier, a ouvert, en conclusion, de nombreuses pistes de travail qui représentent autant de sujets à envisager pour nos futures rencontres.

Nos deux prochaines conférences mettront en avant deux grands édifices beaunois. Le 12 mai, Mickaël Chevrey, qui a rejoint le conseil des membres actifs du CBEH voici quelques mois, nous présentera l'ancien couvent des Jacobins. Il s'appuiera sur le dossier qu'il a réalisé en septembre 2006 dans le cadre d'une demande d'extension de la protection au titre des Monuments historiques. Le 23 juin, nous aurons le plaisir d'accueillir Didier Sécula, auteur d'une thèse sur les bâtiments de l'hôtel-Dieu<sup>1</sup> et lauréat du prix Lucien Perriaux 2001. Les Hospices de Beaune ont mis à notre disposition la très belle Chambre du Roy pour organiser cette conférence. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Le 9 juin, notre sortie annuelle nous conduira dans l'Ain où nous visiterons le château de Fléchères et la charmante ville de Trévoux qui, à la faveur de son indépendance politique et grâce à son imprimerie, constitua, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un centre intellectuel très actif. Monsieur Daniel Coquard, adjoint au maire de Trévoux, nous recevra en fin d'après-midi pour nous présenter notamment les collections du *Journal* et du *Dictionnaire* de Trévoux. Je vous engage à vous inscrire nombreux à ce voyage. Il est en effet impératif que nous atteignons le nombre de 35 participants pour pouvoir le maintenir.

Les mois qui viennent seront consacrés à la poursuite du guide du chercheur en pays beaunois, une lourde tâche qui exige d'effectuer de nombreuses vérifications. Lorsqu'il sera achevé – nous espérons que la publication pourra intervenir au cours du premier trimestre 2008 –, cet ouvrage apportera une aide utile à ceux qui souhaitent entreprendre un travail historique sur Beaune et ses alentours.

Depuis 2005, nous n'avons cessé d'enrichir et de cataloguer les collections de notre bibliothèque afin de faire de notre local un véritable lieu de recherche. Alors que les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune sont en cours de numérisation par la Bibliothèque nationale de France, le Centre régional du livre nous a proposé de nous associer à la bibliographie bourguignonne qui recense la plupart des publications historiques de notre région (consultable en ligne à l'adresse [www.bm-dijon.fr/c106.htm](http://www.bm-dijon.fr/c106.htm)). Ainsi, les ouvrages qui figurent dans notre bibliothèque seront signalés aux chercheurs. Ce projet ne prendra forme qu'en 2008 mais il apparaît d'ores et déjà comme une reconnaissance du travail réalisé par les sociétés savantes.

J'adresse mes plus vifs remerciements à tous les membres qui, en renouvelant leur adhésion, nous ont témoigné leur fidèle soutien. J'invite ceux qui ne sont pas à jour de leur cotisation à nous l'adresser rapidement. La réussite de notre Centre tient à l'engagement de chacun de nous.

Jérôme Sirdey

<sup>1</sup>*L'hôtel-Dieu de Beaune : étude architecturale et approche iconologique d'un monument emblématique*, thèse soutenue à l'université de Paris IV - Sorbonne sous la direction de Fabienne Joubert-Caillet, 2004.

***Agenda***

**Samedi 12 mai 2007 à 15 h**

Chambre de commerce de Beaune,  
Salle Chaptal (2<sup>e</sup> étage)

Conférence de Mickaël Chevrey,  
président des Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille,  
Membre actif du CBEH

*« La chapelle des jacobins,  
témoin de la vie conventuelle beaunoise »*

**Samedi 9 juin 2007**

*Sortie annuelle du CBEH  
Visite du château de Fléchères  
et de la ville de Trévoux*

*Programme et bulletin d'inscription ci-joints*

Contrairement à ce qui est indiqué sur le programme ci-joint, nous ne quitterons Trévoux qu'à 18 h et **le retour à Beaune aura lieu à 20 h**

**Samedi 23 juin 2007 à 15 h**

Chambre du Roy de l'hôtel-Dieu de Beaune  
(Rue de l'hôtel-Dieu – Beaune)

Conférence de Didier Sécula,  
docteur en histoire de l'art médiéval,  
ATER à l'université de Paris X – Nanterre :

*« L'hôtel-Dieu de Beaune (1443 – 1451) :  
regards sur un projet architectural hospitalier dans la Bourgogne ducale  
**Samedi 8 et dimanche 9 septembre 2007***

Palais des congrès de Beaune

*Participation du CBEH  
au forum des associations de Beaune*

**Samedi 15 septembre 2007**

Salle Jean Robert de Chevanne  
1 rue du Tribunal – Beaune

*Ouverture du local du CBEH  
à l'occasion des journées du patrimoine*

**Samedi 22 septembre à 15 h**

Chambre de commerce de Beaune  
Salle Chaptal (2<sup>e</sup> étage)

Conférence de Jean-Pierre Brelaud,  
professeur agrégé d'histoire,  
doctorant en histoire du Moyen Age :

*« Les Beaunois face à la mort  
aux derniers siècles du Moyen Age.  
Croyances et comportements »*

A l'occasion du bicentenaire de la campagne de Pologne de 1807 et de la bataille d'Eylau,  
Cap cinéma de Beaune\* organise,  
en partenariat avec la délégation Bourgogne du souvenir napoléonien  
et les Archives municipales de Beaune  
**une soirée débat le vendredi 27 avril 2007 à 20 h.**

Cette soirée débutera par la projection du film *Le colonel Chabert*.  
Elle sera animée par Alain Pigéard.

\* 32 avenue de la République – 21200 Beaune

## ***La page des Archives municipales de Beaune***

### **Des nouvelles du fonds**

#### *Classement du fonds Lucien Perriaux*

Ce fond d'archives provient d'un don effectué par Françoise Truchetet et Bernard Perriaux, respectivement, fille et petit-fils de Lucien Perriaux en 2005. Les documents rassemblés concernent sa biographie mais aussi des articles et travaux historiques et géographiques, ainsi que des actes relatifs à ses activités municipales.

Homme aux multiples facettes, Lucien Perriaux est une figure emblématique du paysage beaunois de ces quarante dernières années.

Il naît le 7 novembre 1898 à Paris. En partie d'origine beaunoise (son père est maître imprimeur à Paris et sa mère, issue d'une famille d'artisans, est native de Beaune), Lucien Perriaux est soldat durant la Première Guerre mondiale à l'âge de 19 ans. Cette guerre lui apporte trois blessures, ce qui lui vaut de nombreuses décorations dont la Légion d'honneur.

Après 1918, il reprend ses études et obtient son agrégation d'histoire-géographie en 1924, ce qui ne l'empêche pas de participer au conflit de 39-40 en tant qu'officier d'état major. En dehors de sa participation à ces deux guerres, il enseigne à Nice, Lyon et Dijon (au lycée Carnot) où il termine sa carrière enseignante en 1959.

Revenu à Beaune dès le début de sa retraite, il s'implique ardemment dans la vie politique et culturelle de Beaune. Il est ainsi maire de Beaune de 1965 à 1968 et, en 1978, il participe à la création du Centre beaunois d'études historiques. Si le mandat de Lucien Perriaux est court, il est aussi décisif puisqu'il prépare l'arrivée de l'autoroute, l'implantation du nouvel hôpital, accompagne le développement économique de la Ville et se soucie des problèmes de logement.

Mais ses activités de maire ne doivent pas occulter l'historien et le géologue. En effet, il rédige, entre autres, une *Histoire de Beaune et du Pays beaunois des origines préhistoriques au XIII<sup>e</sup> siècle* ainsi que divers travaux géographiques sur Beaune et ses environs. Son expérience militaire le pousse à écrire également sur le premier conflit mondial.

Lucien Perriaux meurt le 28 avril 1982 dans sa 84<sup>e</sup> année.

Le fonds mesure 0,30 mètre linéaire. Les archives de Lucien Perriaux sont riches de par leur diversité, tant sur le plan politique que sur celui de l'érudition. Elles permettent de considérer la vie et l'œuvre d'un homme marqué non seulement par la guerre mais aussi par l'histoire, la géographie et surtout par son implication au service de la ville de Beaune et des Beaunois.

Le plan de classement se compose de plusieurs parties :

- 1° Eléments biographiques concernant Lucien Perriaux ;
- 2° Etudes géographiques ;
- 3° Etudes historiques ;
- 4° Vie publique.

L'inventaire du fonds Lucien Perriaux est disponible aux Archives municipales, au local du CBEH et sur le site internet de la ville de Beaune. Nous remercions encore la famille Perriaux pour sa confiance et son soutien.

Le fonds Lucien Perriaux est ainsi le deuxième fonds d'un maire de Beaune entré aux Archives municipales après le fonds Henri Moine. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la conservation des fonds de personnages politiques locaux : maires, adjoints et conseillers municipaux en particulier. Ainsi, René Kaufmann et Georges Chevaillier, qui siègèrent au conseil municipal de Beaune ont également versé leurs documents aux Archives municipales.

### *A venir*

Les Archives de Beaune accueillent en ce moment deux stagiaires de la Licence Archives et patrimoine industriels culturels et administratifs, IUT de Bourgogne qui sont en charge du classement de plusieurs fonds. Marion Gaudillère s'occupe des fonds figurés et notamment du fonds Benoît Larfouilloux composé de 280 plaques de verre se rapportant à la Première Guerre mondiale. Marion traite aussi le fonds Daniel Croix composé de menus gastronomiques.

Clothilde Ardaillon est, pour sa part, en charge du très volumineux fonds d'entreprise de la bijouterie Flambeaux-Jeannot.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de leurs travaux.

### *Un fonds enrichi grâce à vous*

Comme toujours, les Archives municipales se doivent de vous adresser leurs remerciements pour votre active participation à la sauvegarde de notre patrimoine commun :

Guerre de 1914-1918 : notre appel a recueilli votre attention. Nous remercions donc Madame Pierrelouis pour la copie du journal de son père, tenu pendant toute la durée de la guerre, le docteur Larfouilloux pour le fonds de plaques de verre de son oncle Benoît, Paul Guillot pour ses documents iconographiques, Marie-Jo Ferraris pour les documents et photographies provenant de sa famille et Michel Rougé qui veut bien mettre à disposition les documents concernant son grand-père victime du conflit. L'aboutissement de ce travail devrait être une exposition en lien avec les services du théâtre, de la Bibliothèque Gaspard Monge et des Musées de Beaune.

Nous cherchons en particulier tous les témoignages ayant trait à la vie quotidienne sur le front (carnets de soldats, correspondance, photos) et à l'arrière (livre de souvenirs, correspondance ou photos) mais aussi tous les documents de propagande (affiches, cartes postales, journaux) retraçant cette période.

Guerre de 1939-1945 : merci à René Garnier pour ses photographies des Chantiers de jeunesse et à Philippe Roux pour ses photographies de soldat américain.

Immigration italienne : un grand merci à Marie-Jo Ferraris pour les documents et photographies concernant sa famille. Nous tentons aussi de regrouper des documents sur les immigrés beaunois de toutes origines afin de pouvoir développer ce sujet.

Gastronomie : Daniel Croix a offert aux Archives municipales un important fonds de 250 menus gastronomiques issus de l'activité familiale et nous l'en remercions vivement.

Maurice Emmanuel : la petite-fille de Maurice Emmanuel, Madame Eichner a visité les Archives municipales auxquelles elle a offert un CD et des documents concernant Beaune et son grand-père. Un travail sur cet illustre musicien pourrait être envisagé.

Sonia Dollinger

## **CONFERENCES « UNE HEURE - UNE ŒUVRE »**

Le cycle de conférences gratuites "Une heure - une œuvre" entamé en 2001 par les conservateurs des Musées de Beaune au Musée des Beaux-Arts reprend cette année.

**Le 30 juin 2007 à 16H00** par Marion LEUBA,

Emile LECOMTE, *Les contes de la reine de Navarre, 1859*  
Salle Ziem

Rens. tél. 03 80 24 56 92 en semaine, 03 80 24 98 70 les week-ends

Musée des Beaux-Arts, 6 boulevard Perpreuil - 21200 Beaune - Accès également par la rue Poterne

## **La chapelle de Chassagne-Montrachet au XV<sup>e</sup> siècle : de la « simple devote chappelle » à l'« eglise ou chappelle parolchial »**

Cette étude a pour origine une intervention à l'Université de Bourgogne lors d'un séminaire de Master 2 qui traitait de la définition des chapelles, des chapelains et des chapellenies. Elle a été permise par la découverte fortuite d'une série de documents appartenant au fonds de la famille de Clermont, conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or<sup>1</sup> et relatifs à la desserte paroissiale de Chassagne-Montrachet.

Quiconque dresse la liste des patrons des cures de l'archidiaconé de Beaune, à partir des dictionnaires topographiques<sup>2</sup>, constatera qu'ils sont tous ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, à l'exception du patron de la cure de Chassagne<sup>3</sup> qui est, selon Courtépée et Roserot, le seigneur (laïc) du lieu. Cette situation, attestée à l'époque moderne, remonte à la fin du Moyen Age avec l'apparition d'une structure paroissiale à Chassagne.

Il est difficile de déterminer à quelle époque les paroisses, c'est-à-dire des circonscriptions ecclésiastiques territorialement délimitées<sup>4</sup>, se sont mises en place dans le pays beauinois, mais ailleurs en Occident, la structure personnelle unissant un prêtre et ses paroissiens, notamment par le biais de la perception de revenus, devient peu à peu une structure spatiale entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

Entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le patronage d'un grand nombre de paroisses est attribué ou confirmé au chapitre de Beaune par l'évêque d'Autun, qui permet ainsi à la communauté canoniale de lui présenter un candidat auquel il confère un bénéfice<sup>6</sup>.

La géographie ecclésiastique du Beauinois paraît dès lors fixée dans ses grandes lignes. Cependant, des communautés plus petites, comme des hameaux, ou bien peut-être des villages situés aux marges des zones d'influence des grandes institutions ecclésiastiques, ont pu connaître des situations spirituelles originales.

Chassagne-Montrachet en est un exemple, le village étant tout d'abord rattaché alternativement à deux paroisses. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, cette situation paraît inadaptée aux yeux du seigneur et des habitants, et entraîne la création d'une desserte paroissiale à Chassagne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

### **Une communauté alternative**

Les pouillés<sup>7</sup> du diocèse d'Autun ne mentionnent pas de paroisse de Chassagne : ni le pouillé antérieur à 1312<sup>8</sup>, ni le compte du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup> ne citent cette communauté d'habitants, pourtant bien peuplée et attestée par d'autres sources<sup>10</sup>.

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, les habitants de Chassagne sont alternativement paroissiens de deux paroisses. Cette situation n'a rien d'exceptionnel à l'époque, où de nombreuses localités dépendent tantôt d'une paroisse, tantôt d'une autre, selon des intervalles de temps égaux ou non<sup>11</sup>.

Chassagne est rattaché une année sur deux à la paroisse de Puligny<sup>12</sup>, dont la cure est au patronage du prieur de Saint-Marcel-lez-Chalon, prieuré dépendant de Cluny. L'autre année, il dépend de Saint-Aubin, paroisse dont le desservant est présenté par le chapitre de Notre-Dame de Beaune<sup>13</sup>. La procession annuelle de la Saint-Marc, qui doit rassembler les fidèles des deux paroisses, est l'occasion de célébrer une messe à Chassagne dans la chapelle du château

<sup>1</sup>Archives départementales de la Côte-d'Or (désormais ADCO), E 450.

<sup>2</sup>ROSEROT (Alphonse), *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or*, Paris, Imprimerie nationale, 1924, et pour les quelques paroisses situées dans l'actuel département de Saône-et-Loire, RIGALT (Jean), *Dictionnaire topographique du département de Saône-et-Loire*, [Mâcon, Archives départementales], s.d., 8 vol.

<sup>3</sup>Et peut-être de Boncourt-le-Bois.

<sup>4</sup>Nous reprenons ici la définition donnée par Dominique Iogna-Prat et Elisabeth Zadora-Rio en introduction du volume de la revue *Médiévales* consacré à la paroisse (« Formation et transformations des territoires paroissiaux », in *La paroisse = Médiévales*, t. 49, automne 2005, p. 5-10).

<sup>5</sup>LAUWERS (Michel), « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Age », in *La paroisse, op. cit.* note 4, notamment les p. 24-25.

<sup>6</sup>ADCO, cartulaire 92, articles 769, 895, 896, 898, 899, 901 à 906, 908, 918 à 920, 928, 932.

<sup>7</sup>Un pouillé est la liste des bénéfices ecclésiastiques d'une région donnée, qui fournit en principe le montant des taxes perçues par l'administration pontificale et indique parfois les patrons de ces bénéfices.

<sup>8</sup>*Pouillés de la province de Lyon*, éd. Auguste Longnon, Paris, Imprimerie nationale et Librairie Klincksieck, 1904, (« Recueil des historiens de la France. Pouillés », t. I), p. 78-80.

<sup>9</sup>*Pouillés de la province de Lyon, op. cit.* note 8, p. 107-109.

<sup>10</sup>Mentionnée par exemple dans la plus ancienne cherche de feux conservée pour le Beauinois, datée de 1285 (ADCO B 11525 (rouleau), consultable en ligne sur le site internet des Archives départementales de la Côte-d'Or, <http://www.archives.cotedor.fr/jahia/jsp/index.jsp>). Les deux Chassagnes (le Haut et le Bas) comptent alors 94 feux, tandis qu'« Oreour » (Saint-Aubin) en compte 63 (et Gamay 36). En 1450, il y a 13 feux à Chassagne-le-Bas et autant à Chassagne-le-Haut, 29 feux à Saint-Aubin, 14 à Gamay, 21 à Puligny (sans ses annexes) (ADCO B 11535, fol. 46v° à 49r°).

<sup>11</sup>La situation, d'après RIGALT (Jean), *op. cit.* note 2, semble particulièrement compliquée dans certaines paroisses de l'archiprêtré de Couches.

<sup>12</sup>ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse cote 4.

<sup>13</sup>*Pouillés de la province de Lyon, op. cit.* note 8, p. 79. Le chapitre détient d'ailleurs une partie des dîmes sur Chassagne, cédées par le chanoine André de Rougemont à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (ADCO, cartulaire 92, art. 43).

<sup>14</sup>du seigneur du lieu<sup>14</sup>. Dans l'état actuel de la documentation, cette chapelle castrale est apparemment le seul édifice religieux qui existe dans le village jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

En 1450, une bulle du pape Nicolas V modifie légèrement les structures paroissiales de ce coin d'archidiaconé. La cure de Saint-Aubin est unie au chapitre de Beaune. Désormais, les chanoines de Notre-Dame disposent de l'ensemble des revenus de cette cure. Ils y nomment un vicaire – qui peut être aussi appelé chapelain – et n'ont qu'à le présenter à l'évêque qui approuve ce choix sans l'investir d'un bénéfice. De fait, les cures unies au chapitre, Pommard, Corgoloin et Saint-Aubin, ont été rapidement baillées en location à des amodiateurs pour une période déterminée et courte.

Dans la pratique, rien ne change pour les habitants de Chassagne qui doivent toujours se rendre alternativement à Puligny et à Saint-Aubin.

**« Une simple devote chapelle et oratoire »**

Hormis celle du château, une autre chapelle est attestée en 1462 ou peu avant. Celle-ci est mentionnée dans un traité conclu le 13 septembre 1462<sup>15</sup>, entre d'une part le chapitre de Notre-Dame de Beaune, Pierre Boisson vicaire de Saint-Aubin pour le chapitre, Etienne Boisson curé de Puligny, et d'autre part la « *plus grant et saine partie des villes de Chassaignes les Haultes et les Basses et parrochiens desdictes eglises de Saint Aulbin et de Puligny alternativement* ».

Ce traité reconnaît la volonté des habitants de Chassagne de vouloir augmenter le service divin dans le village et prend acte pour cela de la construction récente d'une chapelle « *audit lieu de Chassaignes entre lesdictes villes de Chassaignes les Haultes et Chassaignes les Basses tenant d'une part a la vigne de noble homme Charles d'Oyzelet seigneur desd[its] Chassaignes la porte et entree d'icelle chapelle affrontant a la vigne Jehannin Accelin de Chaigny, et d'autre part au curtil de Loyrant Rousselot et au chemin publique tendant dez l'une des villes dudit Chassaignes a l'autre une certaine place entredeux se puisse construire ordonner depputer et eriger a une simple devote chapelle et oratoire*<sup>16</sup> »

Cette chapelle doit occuper sensiblement le même emplacement que l'église actuelle, au milieu du village de Chassagne, entre la partie haute et la partie basse qui se sont depuis rejointes. Ses dimensions ne sont pas connues, peut-être correspondaient-elles à celles de la petite chapelle gothique à droite dans l'église moderne de Chassagne.

Cette « *simple devote chapelle et oratoire* » n'est tolérée qu'à la condition expresse qu'elle ne devienne jamais une annexe de la cure de Saint-Aubin ou de Puligny, afin de ne porter aucun préjudice à l'encontre des curés de ces paroisses<sup>17</sup>.

A ce titre, l'édifice ne doit accueillir aucun service ni offrir un quelconque aménagement qui permettrait de la confondre avec une église paroissiale.

La messe dominicale doit obligatoirement avoir lieu à Puligny ou Saint-Aubin, et nul habitant de Chassagne ne peut se dispenser d'y aller sauf en cas de force majeure. De même aux fêtes principales de l'Eglise, aucun service divin ne doit être assuré à Chassagne dont la chapelle doit rester close ces jours-là. La seule exception tolérée est l'Assomption où une messe basse peut être célébrée dans la chapelle avant la messe paroissiale.

La chapelle de Chassagne construite à ce moment devait être bien simple et dépouillée. En effet : pas de fonts baptismaux, pas de cimetière, pas de « boete » ou « plote »<sup>18</sup> non plus, les offrandes de toute sorte, chandelles, torches, cierges, argent ou autres, étant partagées par moitié entre les deux curés. Seul est toléré un reposoire décent, aménagé aux frais des habitants de Chassagne, pour conserver quelques hosties consacrées et les administrer aux malades en cas de nécessité. De fait, il est quasiment impossible de recevoir le moindre sacrement à Chassagne, et les habitants valides, s'ils veulent recevoir la communion, doivent se rendre à l'église de Saint-Aubin ou de Puligny, notamment à Pâques.

Des services sont cependant assurés à Chassagne. Les habitants fondent en 1462 une messe perpétuelle de 10 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle à dire chaque dimanche, le matin, avant que la messe commence à l'église paroissiale de Puligny ou de Saint-Aubin. Cette messe est célébrée par « *lesdiz curez ou leurs vicaires ou par leurs commis alternativement* », donc sans personnel attaché à Chassagne et sans que Chassagne constitue un bénéfice ecclésiastique. Lors de cette messe, le célébrant peut faire de l'eau bénite et du pain bénit, et les femmes ayant récemment accouché peuvent y recevoir la purification, mais tout commandement et toute déclaration de fête est interdite, de même que la communion et toute autre chose réservée aux églises paroissiales. Par ailleurs, les habitants ont le droit de faire célébrer des messes, autres que des messes de fondation, continues et perpétuelles, ou des messes annuelles, et doivent

<sup>14</sup>ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 1<sup>ère</sup>, fol. 5r<sup>o</sup>.

<sup>15</sup>ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 1<sup>ère</sup>.

<sup>16</sup>ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 1<sup>ère</sup>, fol. 1v<sup>o</sup>.

<sup>17</sup>ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 1<sup>ère</sup>, fol. 2r<sup>o</sup> : « *PREMIEREMENT nous lesdiz habitans et parrochiens desdictes eglises es noms et qualitez que dessus entendons voulons et consentons que lesdiz ediffices et chappelle ne sont jamaiz ordonnez ne depputez pour estre eglise parrochial secour ou membre deppendant d'eglise parrochial* ».

<sup>18</sup>C'est-à-dire un tronc.

le faire un jour autre que les fêtes solennelles où la chapelle est fermée. Ces messes peuvent être célébrées par un chapelain qu'ils pourront choisir ; des messes de fondation pourront être dites par le curé en charge de la paroisse ou son vicaire ou son commis.

Enfin, les processions des deux églises paroissiales de Puligny et Saint-Aubin, qui se rejoignent le jour de la Saint-Marc pour entendre la messe au château du seigneur de Chassagne, iront désormais à la nouvelle chapelle. Là, chacun des deux curés célébrera alternativement.

La chapelle de Chassagne est ainsi assimilée à une chapelle privée pour les habitants, sans aucun service paroissial, sans aucune possibilité d'y recevoir des sacrements. Ce n'est pas non plus une chapellenie puisqu'il n'y a pas de titulaire d'un bénéfice – et pas même de desservant propre ! – ni d'intention de salut de l'âme<sup>19</sup>. Elle peut être assimilée aux oratoires privés présents dans certains châteaux, mais existe ici pour une collectivité et non pour une famille. Un élément significatif est le transfert de la messe de la procession de la chapelle privée du château à la chapelle privée du village de Chassagne.

Cette chapelle répond juste à une demande de piété plus proche et plus intense de la population de Chassagne. Elle répond aussi à des problèmes pratiques avec la possibilité de conserver des hosties pour les malades. Mais aucune vie paroissiale autonome n'existe encore à Chassagne.

### **L'œuvre de François de Ferrières**

La situation change avec le nouveau seigneur de Chassagne, François de Ferrières, qui obtient la seigneurie entre 1462 et 1482 et s'efforce de faire d'un oratoire privé un secours paroissial.

Le 17 septembre 1482, les vicaires généraux de Jean Rolin, évêque d'Autun, à la demande de François de Ferrières, permettent aux curés de Puligny et de Saint-Aubin d'y célébrer alternativement la messe, d'y administrer les sacrements dont la communion<sup>20</sup>. Ces dispositions sont approuvées par Cluny le 28 avril 1483<sup>21</sup>. La consécration de la chapelle intervient le 7 septembre 1484<sup>22</sup>. Elle est accomplie par *Johannes Bobilerii*, évêque d'« *Avenetensis* »<sup>23</sup>, député par l'archevêque de Lyon pendant la vacance d'Autun<sup>24</sup>. François de Ferrières est présent. L'évêque consacre la chapelle, les autels et la terre donnée comme franche de toutes servitudes par François de Ferrières pour y servir de cimetière. A peu près à la même époque, un vicaire a dû être établi par le chapitre de Beaune, en tant que curé de Saint-Aubin, et par le curé de Puligny : il vient célébrer la messe aux dimanches et fêtes à Chassagne et y administrer les sacrements<sup>25</sup>.

La chapelle de Chassagne devient ainsi une chapelle annexe des deux églises paroissiales, une chapelle de secours, au mépris de l'accord de 1462. On peut la considérer comme une église filiale et les textes l'appellent « *l'église ou chapelle paroichial dudit Chassaignes*<sup>26</sup> ». Le vocabulaire n'est pas très précis, tout comme l'est la classification des lieux de culte du Moyen Âge<sup>27</sup>. Quoi qu'il en soit, cette chapelle dispose dès avant 1488 d'un desservant propre, certes révocable donc non bénéficié, de fonts baptismaux, d'un cimetière, du droit de célébrer la messe dominicale et d'administrer la communion, attributs qui suffisent à l'assimiler à une église paroissiale dans les textes du temps<sup>28</sup>. Rien n'est dit en revanche sur la possession de cloches et leur sonnerie.

La création d'un secours paroissial a été motivée par la volonté de pallier la « *diminution du divin office* ». La pratique religieuse souffrait en effet de la distance à parcourir chaque dimanche et à chaque fête pour se rendre à Saint-Aubin ou à Puligny. Un texte de 1488 rappelle la situation antérieure et le préjudice subi par les pauvres âmes dudit Chassagne et fait aussi allusion à plusieurs inconvénients provoqués par le défaut de curé ou de chapelain audit Chassagne. Malgré l'absence de documents sur ces désagrèments, nous pouvons supposer que des enfants ont dû mourir avant de pouvoir être baptisés ou que des mourants n'ont pu recevoir à temps l'extrême-onction. Il est possible que la ruine ou le saccage du village à l'époque de Louis XI<sup>29</sup> ait rendu le défaut de prêtre plus crucial encore, et en outre incité les habitants à plus de ferveur religieuse.

<sup>19</sup> Sauf éventuelles fondations supplémentaires – mais qui seront célébrées par les curés ou leurs vicaires.

<sup>20</sup> ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 2, première pièce.

<sup>21</sup> ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 2, seconde pièce.

<sup>22</sup> ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 7. La pierre de consécration existe encore aujourd'hui.

<sup>23</sup> Peut-être Abydos, évêché *in partibus infidelium* (cf. LEX (Léonce), *Histoire de Saint-Point*, 1898, [en ligne], p. 70, consultable en ligne à l'adresse <http://mairie.stpoint.free.fr/hispoint.pdf> (édition originale : Mâcon, Imprimerie Perroux, 1898)). Les évêques *in partibus* servaient d'auxiliaires à des évêques en poste dans un diocèse ou accomplissaient une œuvre administrative en Curie.

<sup>24</sup> Le cardinal Rolin est en effet mort le 22 juin 1483.

<sup>25</sup> ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 4.

<sup>26</sup> ADCO E 450, 1<sup>ère</sup> layette F liasse unique, cote 2.

<sup>27</sup> Tentative de classification dans BASDEVANT-GAUDEMET (Brigitte), *Eglise et Autorités. Etudes d'histoire de droit canonique médiéval*, Limoges, Pulim, 2006, (« Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique », n° 14), p. 310-312.

<sup>28</sup> ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 4.

<sup>29</sup> COURTEPEE (Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, Dijon, Victor Lagier, 1847, t. II, p. 314.

D'autre part, le système de l'alternance en vigueur à Chassagne se heurte au principe du propre prêtre. Celui-ci, développé dans la coutume depuis le IX<sup>e</sup> siècle et rendu obligatoire par le canon 21 du concile de Latran IV tenu en



1215, impose au fidèle de se confesser toujours au même prêtre<sup>30</sup>, et de communier au moins à Pâques. Les chrétiens ont par ailleurs l'obligation de se rendre à l'église-mère aux fêtes principales<sup>31</sup>. Or l'existence de deux églises-mères pour Chassagne ne devait pas faciliter les choses...

La création de cette chapelle de secours suscite cependant l'opposition des habitants d'un des deux villages dont Chassagne dépendait spirituellement, Puligny-Montrachet, et son curé.

Le 11 juin 1486, un accord met fin à un litige qui opposait les habitants de Chassagne à ceux de Puligny<sup>32</sup>. Ces derniers prétendaient que ceux de Chassagne étaient tenus de porter un pain à bénir à l'église de Puligny. Ceux de Chassagne disaient évidemment le contraire : par ce geste, les habitants de Puligny considèrent que Chassagne dépend toujours totalement de leur église en matière spirituelle, malgré la décision de Jean Rolin de 1482 et la consécration de la chapelle. Pour éviter un procès coûteux, les habitants de Puligny ont accepté que les habitants de Chassagne n'iraient plus à Puligny offrir leur pain à bénir, moyennant le paiement une fois pour toutes de 7 francs.

Le second conflit est clos le 25 avril 1488<sup>33</sup>. Après la consécration de la chapelle, comme nous l'avons évoqué plus haut, le chapitre de Beaune et le curé de Puligny ont établi un vicaire pour célébrer la messe à Chassagne tous les dimanches et fêtes et administrer les sacrements. Mais le curé de Puligny a craint que les habitants de Chassagne ne veuillent se séparer de la cure de Puligny et a voulu les contraindre à venir un an sur deux recevoir les sacrements, entendre les messes paroissiales et se faire enterrer à Puligny, comme ils étaient obligés de le faire avant 1482. François de Ferrières a alors proposé au curé de Puligny qu'il entretienne (un an sur deux) un vicaire ou un autre prêtre qui résiderait à Chassagne pour y faire tous sacrements et messes paroissiales, et permettrait de se faire enterrer à Chassagne. L'accord est conclu moyennant le paiement par François de Ferrières (fait-il payer ensuite les habitants de Chassagne ?) de 80 francs au curé de Puligny.

Curieusement, aucune opposition n'émane du chapitre de Beaune, d'habitude si hostile à toute nouveauté dont il n'a pas l'initiative<sup>34</sup>. Certes, il se remet alors d'une période difficile marquée par les dégâts dus aux guerres et la perte de revenus qui leur est liée, par la soumission pénible de Beaune et du chapitre, qui avait soutenu Marie de Bourgogne contre Louis XI, et par la disparition du cardinal Rolin, bienfaiteur de Notre-Dame à l'inverse de son successeur. Mais d'autre part, le chapitre de Beaune ne craint pas que des vicaires puissent contester son pouvoir, puisqu'il en nomme pour la desserte de Notre-Dame et que les succursales du chapitre sont desservies par des amodiateurs en situation tout aussi précaire.

La résistance de Puligny peut s'expliquer par la perte d'une certaine domination sur Chassagne. Elle est peut-être aussi entretenue par la peur d'un rapprochement avec un chapitre de Beaune jugé très puissant. Malgré nos recherches, aucun curé de Puligny ne semble avoir servi le chapitre de Beaune d'une manière ou d'une autre<sup>35</sup>, comme si une sphère d'influence clunisienne coexistait à côté d'une sphère d'influence canoniale beaunoise.

### **Une chapellenie dans la chapelle**

L'action de François de Ferrières en faveur de la desserte paroissiale de Chassagne est complétée par une desserte privée et familiale : une chapellenie. Le 26 avril 1488, soit le lendemain du jour où il propose d'entretenir le vicaire de Chassagne, François de Ferrières institue deux chapelains dans la chapelle<sup>36</sup>.

Ceux-ci sont chargés de célébrer une messe basse aux trois autels de la chapelle<sup>37</sup>, chacun une semaine de suite, chaque jour entre 7 et 8 heures sauf le dimanche, où ce sera après la grand-messe ; après chaque messe basse, dire un psaume *De profundis*, un *Libera*, et les oraisons *Inclina* et *Fidelium*, et asperger le tombeau de François de Ferrières, ceux

<sup>30</sup> Ceci afin que des excommuniés ne puissent recevoir l'eucharistie dans une autre paroisse que la leur.

<sup>31</sup> Sur ces points, voir BASDEVANT-GAUDEMET (Brigitte), *op. cit.* note 27, p. 313.

<sup>32</sup> ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 3.

<sup>33</sup> ADCO E 450, 2<sup>e</sup> layette F 1<sup>ère</sup> liasse, cote 4.

<sup>34</sup> Par exemple la création toute récente d'un couvent de jacobins à Beaune.

<sup>35</sup> Comme chanoine, chapelain d'une des nombreuses fondations beaunoises, curé d'une paroisse dont le chapitre était patron, recteur d'une église succursale beaunoise, ou encore simple prêtre ou clerc de chœur. Signalons juste Estienne Jolifeuvre, curé de Puligny en 1384, qui a fondé un anniversaire à Notre-Dame (ADCO cartulaire 92, articles 26 et 101). Les curés titulaires de Puligny au moment du développement de la chapelle de Chassagne, Estienne Chappuis en 1462 et Jehan Moigne en 1488 (aussi curé de Corpeau), ne semblent pas avoir détenu de fonctions à Beaune (peut-être Jehan Moigne est-il le même que son homonyme qui devient chapelain de Saint-Antoine à Notre-Dame le 14 novembre 1481 (ADCO G 2483, fol. 108r<sup>o</sup>)).

<sup>36</sup> ADCO E 450, 1<sup>ère</sup> layette F liasse unique, cote 2 (copie du temps).

<sup>37</sup> Saint-Antoine, Saint-Marc et Notre-Dame.

de ses femmes<sup>38</sup>, ou un autre qui sera devant l'autel où se dira la messe. Ces dispositions sont typiques de nombreuses fondations pieuses.

Les chapelains doivent en outre célébrer cette messe basse au château chaque fois que le seigneur ou sa dame le demande, à condition de prévenir la veille.

Enfin, ces deux chapelains sont tenus d'aider le curé ou le vicaire de Chassagne ou de Puligny chaque fois qu'il y aura grand-messe à Chassagne, et chaque fois qu'il y aura vêpres ou matines<sup>39</sup> à Chassagne. Ils accompagnent les curés ou les vicaires aux trois jours des Rogations et doivent dire et chanter une messe haute en l'honneur de saint Michel, le jour de sa solennité, car la chapelle est, dit-on, érigée en son honneur.

Ici, François de Ferrières fonde une chapellenie, c'est-à-dire un bénéfice dont le titulaire est chargé de célébrer des messes ou d'accomplir d'autres services pour le remède de l'âme du fondateur ou de toute autre personne désignée. Le dossier conservé en E 450 contient d'autres pièces relatives à l'institution de cette chapellenie<sup>40</sup>, dotée d'un caractère perpétuel – à l'inverse des vicaires de Chassagne révocables *ad nutum*.

Ainsi, en une trentaine d'années, une simple chapelle devient un secours paroissial à part entière et accueille les fidèles et un personnel propre – vicaire et chapelains de la chapellenie. La situation de l'église de Chassagne rejoint alors celle des autres églises paroissiales de la région. Le bâtiment est, quant à lui, largement agrandi et reconstruit aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>41</sup>.

L'exemple de Chassagne montre l'attachement encore très fort des paroissiens à la valeur de la messe à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. L'action des habitants est déterminante pour ériger une chapelle, puis un secours et une église paroissiale. Mais le rôle de Charles d'Oiselet puis de François de Ferrières est tout aussi important. D'un côté, ces seigneurs locaux privatisent l'espace religieux par la fondation de chapellenies, à l'image de ce qui se passe dans nombre d'églises rurales et urbaines, d'un autre côté ils favorisent l'évolution du réseau paroissial en répondant aux attentes de leurs gens.

Une évolution semblable peut être observée à Tailly, hameau qui relève alternativement de deux paroisses, Bligny-sous-Beaune et Corcelles-les-Arses. Une chapelle, dotée de « *plusieurs [...] choses que se doibvent faire es esglises parrochiales seullement* », est érigée par le seigneur du lieu qui n'est autre que... François de Ferrières<sup>42</sup>.

Jean-Pierre Brelaud

<sup>38</sup> Il a été successivement marié à Marguerite de Brancion et à Jehanne de Rie (encore vivante en 1488).

<sup>39</sup> Aux cinq fêtes de la Vierge, aux fêtes du Seigneur, à la Toussaint, aux fêtes des saints patrons Marc et Antoine et à toute autre fête où c'est l'habitude d'avoir vêpres et matines.

<sup>40</sup> ADCO E 450, 1<sup>ère</sup> layette F liasse unique, cote 2 : lettres d'amortissement de la fondation de 2 chapelains par François de Ferrières (mai 1489) ; ADCO B 443, dossier Chassagne : lettres de l'enregistrement de la fondation des 2 chapelains à la Chambre des comptes (10 septembre 1490).

<sup>41</sup> Notice dans *Canton de Nolay. Architectures et œuvres d'art*, Dijon, Secrétariat régional de l'Inventaire général, 1982, p. 29.

<sup>42</sup> Accord du 18 juillet 1494 entre François de Ferrières d'une part, et le chapitre de Beaune et le curé de Bligny d'autre part (ADCO G 2484, fol. 194v° ; ADCO G 2903/9).

## **Recherches sur la Première Guerre mondiale en pays beaunois**

Marc Sorlot propose la création d'un atelier de recherche sur le pays beaunois dans la Grande Guerre (1914 - 1918) en vue de la publication d'un ouvrage en 2014. Il s'agira, dans un premier temps, de recenser les sources disponibles sur les principaux thèmes suivants (liste non exhaustive) sachant que l'étude du camp américain a fait l'objet d'une étude de Lucien Perriaux qui fait autorité :

- les réactions face à la crise de l'été 1914 : presse, rapports du sous-préfet, de la police, mémoires individuels, attitude des élus, des forces politiques et religieuses du pays beaunois. Situation économique consécutive à la pénurie d'hommes.
- la mobilisation : Y avait-il des Beaunois dans les régiments qui s'étaient révoltés à Toul au moment du vote de la loi de trois ans ? Y avait-il des Beaunois inscrits dans le carnet B (personnes à arrêter le jour de la mobilisation) ?
- la mobilisation des esprits (cf. l'analyse du registre de délibérations du conseil des maîtres de l'école de garçons de Beaune)
- la vie quotidienne de quelques soldats dans la mesure où l'on pourra s'appuyer sur des sources privées. Sort des soldats du pays beaunois (morts, blessés, si l'on peut consulter des dossiers de pension). Y a-t-il des fusillés suite à une condamnation par un conseil de guerre ?
- Beaune, zone de repli ? Blessés soignés à Beaune, réfugiés des départements envahis...
- l'évolution de l'opinion publique face aux conséquences dramatiques et à la durée du conflit. La Marne, la course à la mer, l'entrée en guerre de l'Italie, l'expédition d'Orient. Y a-t-il dans le pays beaunois quelque écho des conférences de Zimmerwald puis de Kienthal ? (voir surtout les milieux syndicalistes). Réactions face à la bataille de Verdun, à l'offensive du 16 avril 1917 (chemin des dames... ). Réactions par rapport aux affaires de trahison, à l'entrée en guerre des Etats-Unis, à la défection russe, à la reprise des offensives allemandes au printemps 1918 ? Y a-t-il des partisans de la "paix blanche" à partir de 1917 et à l'inverse, des partisans farouches de la "paix de victoire" derrière Clemenceau ?
- quel est le degré de pénurie dans le pays beaunois dans la dernière phase de la guerre? Comment y fait-on face ? L'aide aux soldats et prisonniers (colis).
- les réactions face à l'armistice (le cas échéant : Les élections de 1919).

Les personnes intéressées peuvent prendre contact dès maintenant avec  
Marc Sorlot, 4 C rue Jacques de Molay à Beaune. Tél : 03 80 22 52 30.  
courriel : marc.sorlot@wanadoo.fr.

**Centre beaunois d'études historiques**  
**Siège social : Archives municipales de Beaune – 21206 BEAUNE CEDEX**

**Bulletin trimestriel – n° 99, avril 2007 – ISSN 1778-3828**

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Jean-Pierre BRELAUD  
Sonia DOLLINGER  
Marion LEUBA  
Jérôme SIRDEY  
Marc SORLOT

Mise en page:  
Angélique ROUCHE